
A R R Ê T É

Le Ministre de l'Éducation Nationale

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927 ;

La commission des monuments historiques entendue ;

A R R Ê T É :

Article 1er - Le domaine de MARGON (Hérault) comprenant :

- 1°) le Château proprement dit avec la cour et l'enceinte
- 2°) L'ensemble des escaliers descendant au parc et les terrasses qui y sont comprises.
- 3°) le parc limité par des murs et du côté du couchant par une allée de noisetiers et de lauriers roses.
- 4°) la chapelle et pièces contigues dont le sol relevé au niveau de la cour était les fondations de la courtine côté Est.

M. le Comte de MARGON
appartenant à

est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de MARGON et au propriétaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 1 février 1937

Pour le Ministre et par délégation spéciale
Le Directeur Général des Beaux-Arts

Georges HUISMAN

Signé : ...

Département :
HERAULT

Commune :
MARGON

Section : B
Feuille : 000 B 03

Échelle d'origine : 1/625
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 10/06/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC43
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts fonciers suivant :
CENTRE DES IMPOTS FONCIERS
11 Av PIERRE VERDIER B.P 751 34522
34522 BEZIERS CEDEX
tél. 04 67 35 69 03 -fax 04 67 35 69 00
cdfif.beziers@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

